

## Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

## 1.1. Identificateur de produit

## **Comet New**

Numéro d'enregistrement phytopharmaceutiques:

10524P/B

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

**GERMANY** 

Adresse de contact:

BASF Belgium Coordination Center Comm.

V.

Business Belux, Drève Richelle 161 E/F

1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71

adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum + 32 70 245 245

Numéro d'urgence international: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam./Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Acute Tox. 4 (Par inhalation) H332 Nocif par inhalation.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

#### Pictogramme:







## Mention d'avertissement:

#### Danger

## Mention de Danger:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la

peau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

#### Conseil de Prudence:

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer

le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la

contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des

cours de ferme ou des routes.]

SPe 3.1 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non

traitée par rapport aux points d'eau. Précision de la distance: voir

étiquette du produit.

SPo 5.1 Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt

de pulvérisation ne soit complètement sec.

SPa 1.1 Pour éviter l'apparition d'une résistance ne pas appliquer ce produit ou

tout autre contenant de la strobilurine plus de 2 fois par culture.

## Conseil de Prudence (Prévention):

P261 Eviter de respirer le brouillard.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux.

#### Conseils de prudence (Intervention):

P304 EN CAS D'INHALATION:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle, Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt, 2-éthylhexane-1-ol

## 2.3. Autres dangers

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Pas applicable

## 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, Concentré émulsifiable

#### Ingrédients soumis à réglementation

pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-

méthoxy)carbamate de méthyle

Teneur (W/W): 19,2 % Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 175013-18-0 Skin Corr./Irrit. 2

Numéro INDEX: 613-272-00-6 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 100
Facteur M - chronique: 100
H315, H331, H335, H400, H410

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphtalène

Teneur (W/W): < 60 % Asp. Tox. 1 Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Chronic 2 01-2119451097-39 H304, H411

EUH066

Alcools, C16-18, éthoxylé propoxylé

Teneur (W/W): < 20 % Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 68002-96-0 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 3 Facteur M - aigüe: 1

H330, H412, H400

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt

Teneur (W/W): < 3 % Skin Corr./Irrit. 2 Numéro CAS: 84989-14-0 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro-CE: 284-903-7 Aquatic Chronic 3 Numéro d'enregistrement REACH: H318, H315, H412

01-2119560592-37

2-éthylhexane-1-ol

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

Teneur (W/W): < 3 % Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 104-76-7 Skin Corr./Irrit. 2 Numéro-CE: 203-234-3 Eye Dam./Irrit. 2

Numéro d'enregistrement REACH: STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

01-2119487289-20 H319, H315, H332, H335

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

#### Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

#### Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

#### Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

#### Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composé organo-chloré

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

#### Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

Stabilité de stockage: Durée de stockage: 60 Mois

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) endessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

92-52-4: biphényle

VME 1,3 mg/m3; 0,2 ppm (TLV (BE))

104-76-7: 2-éthylhexane-1-ol

VME 5,4 mg/m3; 1 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 5,4 mg/m3; 1 ppm (TLV (BE))

64742-94-5: Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

VME 200 mg/m3 (TLV (BE)), vapeurs mesuré comme: Total d'hydrocarbures

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

Effet sur la peau (TLV (BE)), vapeurs mesuré comme: Total d'hydrocarbures

La substance peut être absorbée à travers la peau.

90-12-0: 1-méthylnaphtalène

VME 3 mg/m3; 0,5 ppm (TLV (BE)) Effet sur la peau (TLV (BE))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

91-57-6: 2-méthylnaphtalène

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: jaune foncé limpide

Odeur: odeur faible, d'après le solvant présent dans le produit

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

Seuil olfactif:

Non déterminé car nocif par

inhalation

Température de solidification: < -20 °C (mesuré(e))

début d'ébullition: env. 244 °C

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: 104 °C (Directive 92/69/CEE, A.9)
Température d'auto-inflammation: 450 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: env. 5 - 7 (pH-mètre)

(eau, 1 %(m), 20 °C)

Viscosité, cinématique: env. 12,9 mm2/s

(40 °C)

Viscosité dynamique: env. 13,3 mPa.s (OECD 114)

(40 °C, 100 1/s)

Solubilité dans l'eau: émulsifiable

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Pression de vapeur: env. 0,003 kPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,04 g/cm3

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Données relatives à : Solvent naphtha (petroleum), heavy arom., < 1% naphthalene ND [EXT]

densité de vapeur relative (air): 5,8

Plus lourd que l'air.

5,3

Plus lourd que l'air.

-----

## 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

page: 10/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (UN Test O.2 (oxidizing

liquids))

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et

chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation:

non applicable

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

#### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

page: 11/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): env. 500 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): 4,48 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE) Test réalisé avec un aérosol contenant des particules respirables.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

## mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Peut entrainer une irritation des voies respiratoires

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'nhalation répétée.

Données relatives à : Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

-----

## Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

#### Effets interactifs

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

Pas de données disponibles.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,036 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,065 mg/l, Daphnia magna (Directive 92/69/CEE, C.2, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 14,2 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

-----

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 379 - 507, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305) L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

\_\_\_\_\_

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

, \_\_\_\_\_\_

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0 Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

## 12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE,

SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE,

**SOLVANT NAPHTA)** 

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

page: 16/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0 Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

l'environnement:

Précautions particulières à

Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

## Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE,

**SOLVANT NAPHTA)** 

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

#### **Transport maritime** Sea transport

**IMDG IMDG** 

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN number or ID UN 3082

number:

Nom d'expédition des **MATIERE** 

Nations unies:

UN proper shipping **ENVIRONMENTAL** DANGEREUSE DU name: LY HAZARDOUS POINT DE VUE DE

SUBSTANCE, L'ENVIRONNEME LIQUID, N.O.S. NT, LIQUIDE, (PYRACLOSTROBI N.S.A. N, SOLVENT (PYRACLOSTROBI NAPHTHA)

NE, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour

le transport:

9, EHSM

Transport hazard class(es):

9, EHSM

UN 3082

Groupe d'emballage: Ш Packing group: Ш Dangers pour Environmental oui yes

l'environnement: hazards: Polluant marin: OUI Marine pollutant: YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

EmS: F-A; S-F Special precautions

for user:

EmS: F-A; S-F

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

Transport aérien		Air transport	
IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU ou numéro d'identification: Nom d'expédition des Nations unies:	UN 3082  MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME NT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBI NE, SOLVANT NAPHTA)	UN number or ID number: UN proper shipping name:	UN 3082  ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRACLOSTROBI N, SOLVENT NAPHTHA)
Classe(s) de danger pour le transport: Groupe d'emballage: Dangers pour l'environnement: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	9, EHSM III oui Aucun connu	Transport hazard class(es): Packing group: Environmental hazards: Special precautions for user:	9, EHSM III yes None known

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

#### **Autres informations**

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN: Disposition spéciale 375;

JT/T617.3; IMDG: 2.10.2.7; IATA: A197:

TMD: Disposition spéciale 99(2);

49CFR: §171.4 (c) (2).

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter toute dérive sur les cultures voisines en raison du risque de dégâts.

La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les situations où le risque de dégâts est faible ou lors de l'utilisation de produits en mélange. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë
Asp. Tox. Danger par aspiration
Skin Irrit. Irritation de la peau
Skin Sens. sensibilisation de la peau

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la

beau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à

long terme.

H330 Mortel par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gercures de la

peau.

#### **Abréviations**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises

page: 20/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.09.2022 Version: 7.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Version précédente: 6.0

Date de la version précédente: 31.05.2021 Date / Première version: 28.10.2013

Produit: Comet New

(ID Nr. 30598656/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.09.2022

dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.